



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | LAITUE ET CHICORÉE

N° 1, 24 juillet 2024

Principaux insecticides et fongicides homologués en 2024 dans les laitues

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides homologués au Canada sur les divers types de laitues (pommée, romaine et feuilles). Les produits homologués, mais qui, à notre connaissance, ne sont pas offerts sur le marché, n'ont pas été ajoutés dans les tableaux. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants de sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés. Pour plus d'information sur ces différents traitements, consultez [SAgE pesticides](#). Ce site permet également de vérifier quels produits sont homologués pour lutter contre les ennemis moins communs qui ne sont pas inclus dans le présent bulletin.

Comment utiliser le tableau Choix du produit

Le tableau est construit de manière à présenter, pour une sélection d'ennemis, l'ensemble des produits homologués disponibles :

- **Produit commercial** : le nom commercial du produit est spécifié, il peut y en avoir plusieurs pour une même matière active. Un lien vers l'étiquette du produit est contenu dans le nom du produit. Les pictogrammes qui accompagnent parfois le nom permettent de repérer les produits autorisés en agriculture biologique, les produits dont l'homologation touche à sa fin, les nouveaux produits ou les produits nécessitant une justification agronomique.
- **Matière active** : indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour lutter contre l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.
- **Groupe de résistance** : sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes de résistance différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).
- **Type de laitue** : il est aussi spécifié si le produit est homologué pour la laitue feuille ou la laitue pommée, car aux fins du système d'homologation de l'ARLA, il s'agit de deux cultures différentes. La laitue romaine y est considérée comme une laitue de type feuille.

- **Mode d'application** : indique de quelle façon le produit doit être utilisé (ex. : foliaire, au sol, etc.). Pour un même produit, il peut y avoir plusieurs modes d'application selon l'usage décrit.
- **Dose recommandée** : elle ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées **à l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93, et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :
 - $Dose (kg/ha \text{ ou } L/ha) = dose (g \text{ ou } ml/100 m) \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$
- **Délai de sécurité (DS)** : il s'agit de la période à respecter entre l'application du pesticide et le retour à des activités sur le site préalablement traité.
- **Délai d'attente avant la récolte (DAAR).**
- **Ravageurs** : ces colonnes permettent de choisir un pesticide homologué contre le ou les ravageurs ciblé(s).
- **IRS et IRE : indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE)** provenant de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement. Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels (fiche EPI) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risques par produit sur [Indices de risque - SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.
- **Cotes de risques pour la santé et l'environnement** : issues de [SAgE pesticides](#) et allant de faibles à extrêmement élevées, elles devraient être prise en compte lors du choix du produit à utiliser. Voici leur signification :
 - **Faible** ○ : l'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
 - **Léger** ! : l'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
 - **Modéré** ▼ : l'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
 - **Élevé** ◆ : l'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
 - **Extrêmement élevé** ● : l'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.
- **Persistance et mobilité** : la persistance désigne la persistance de la matière active dans l'environnement, c'est-à-dire dans le sol. La mobilité désigne le potentiel de lessivage de la matière active. Dans le tableau, ces paramètres sont classés selon les catégories suivantes : élevée, modérée ou faible.

Le tableau Conseil d'utilisation, quant à lui, apporte des informations complémentaires pour utiliser le produit choisi dans les meilleures conditions possibles. Il contient les informations suivantes :

- Comportement de la matière active sur l'ennemi.
- Comportement de la matière active sur la culture.
- Conditions de succès du traitement.
- Mises en garde.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web [Québec.ca](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Eve Abel, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Laitue et chicorée](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste, Cindy Ouellet et Sophie Bélisle (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Tableau : Choix du traitement – Insecticides

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention et mode d' application	Doses	DS ¹	DAAR	Ravageurs								Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Altises ²	Cicadelles ²	Fausse-arpeuteuse du chou	Légionnaires ²	Mineuses ²	Pucerons ²	Punaise terne	Thrips ²	Vers-gris et vers fil-de-fer ²	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance
MINECTO PRO	abamectine/cyantraniliprole (6/28)	x	x	Foliaire	370 à 670 ml/ha	12 h	7 j								S	60	🔴	🔴	105	🟡	○	🟡	M	É
		x	x	Foliaire	370 ml/ha	12 h	7 j			S	S					59	🔴	🔴	86	🟡	○	🟡	M	É
ORTHENE 97 %	acéphate (1B)		x	Foliaire	580 g/ha	12 h	7 j			S			S			14	⚠️	🔴	95	○	🟡	🔴	F	F
ASSAIL 70 WP	acétamipride (4A)	x	x	Foliaire	56 à 86 g/ha	48 h/4 j	7 j						S			20	🟡	🟡	1	○	○	○	F	F
ACETA 70 WP																								
SEFINA	afidopyropen (9D)	x	x	Au sol	0,2 L/ha	12 h	0 j						S			128	○	🔴	1	○	○	○	F	F
VERSYS	afidopyropen (9D)	x	x	Au sol	0,1 L/ha	12 h	0 j						S			128	○	🔴	1	○	○	○	F	F
XENTARI WG 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11A)	x	x	Foliaire	500 à 1 000 g/ha	4 h	0 j			S	S					5*	⚠️	○	ND				-	-
DIPEL 2X DF 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche ABTS-351) (11A)	x	x	Foliaire	275 à 550 g/ha	4 h	0 j			S						5*	⚠️	○	ND			○	-	-
BIOPROTEC PLUS 	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19) (11A)	x	x	Foliaire	0,9 à 1,8 L/ha	4 h	0 j			S						5*	⚠️	○	ND			○	-	-
BIOTITAN WP 	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03) (Inconnu)	x	x	Foliaire	400 à 800 g/100 L d'eau	4 h	0 j							R		5*	🟡	○	ND				-	-
CIMEGRA 	broflanilide (30)	x	x	Foliaire	125 ml/ha	12 h	24 h	S		S						198	⚠️	🔴	256	○	○	🔴	É	F
SEVIN XLR	carbaryl (1A)	x	x	Foliaire	1,08 à 1,56 L/ha	12 h/5 j	P : 5j F : 21j		S							132	🟡	🔴	156	🔴	○	🔴	F	M
		x		Foliaire	1,25 à 2,5 L/ha	12 h/5 j	21 j	S*	S*							172	🟡	🔴	168	🔴	○	🔴	F	M
		x	x	Foliaire	2,5 à 5,25 L/ha	12 h/5 j	P : 5 j F : 21j				S			S*		265	🟡	🔴	225	🔴	○	🔴	M	M
CORAGEN	chlorantraniliprole (28)	x	x	Foliaire	250 à 375 ml/ha	12 h	24 h			S	S	S			S	4	○	○	91	🟡	○	○	É	É
CORAGEN MAX	chlorantraniliprole (28)	x	x	Foliaire	83 à 125 ml/ha	12 h	24 h			S	S	S			S	4	○	○	91	🟡	○	○	É	É
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire	250 à 500 ml/ha	12 h	24 h			S	S					4	○	○	74	🟡	○	🟡	M	É

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention et mode d' application	Doses	DS ¹	DAAR	Ravageurs								Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Altises ²	Cicadelles ²	Fausse-arpen-teuse du chou	Légionnaires ²	Mineuses ²	Pucerons ²	Punaise terne	Thrips ²	Vers-gris et vers fil-de-fer ²	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistance
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire-application aérienne	250 à 500 ml/ha	12 h	24 h			S	S					5	○	○	92	▼	○	▼	M	É
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire	500 à 1 500 ml/ha	12 h	24 h	S*				S	S			5	○	○	175	▼	○	◆	M	É
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire-application aérienne	500 à 1 500 ml/ha	12 h	24 h	S*				S	S			6	○	○	175	▼	○	◆	M	É
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire	500 à 750 ml/ha	12 h	24 h								S	4	○	○	92	▼	○	▼	M	É
EXIREL	cyantraniliprole (28)	x	x	Foliaire-application aérienne	500 à 750 ml/ha	12 h	24 h								S	6	○	○	92	▼	○	▼	M	É
HARVANTA 50SL	cyclaniliprole (28)	x	x	Foliaire-application aérienne	0,8 à 1,2 L/ha	12 h	24 h	S		S		S			R	8	⚠	○	145	▼	○	▼	É	É
HARVANTA 50SL	cyclaniliprole (28)	x	x	Foliaire	0,8 à 1,2 L/ha	12 h	24 h	S		S		S			R	6	⚠	○	145	▼	○	▼	É	É
UP-CYDE 2,5 EC	cyperméthrine (3A)	x	x	Foliaire	200 ml/ha	12 h	14 j		S					S		215	▼	◆	183	◆	○	◆	M	F
UP-CYDE 2,5 EC	cyperméthrine (3A)	x	x	Foliaire	285 ml/ha	12 h	21 j								S	221	▼	◆	184	◆	○	◆	M	F
CYGON 480-AG	diméthoate (1B)	x		Foliaire	700 ml/ha	3 j	14 j		S*				S			58	⚠	◆	132	○	▼	◆	F	F
LAGON 480 E	diméthoate (1B)	x		Foliaire	700 ml/ha	3 j	14 j		S*				S			58	⚠	◆	132	○	▼	◆	F	F
BELEAF 50SG	flonicamide (29)	x	x	Foliaire	120 à 160 g/ha	12 h	0 j						S			24	⚠	◆	11	○	○	○	F	M
BELEAF 50SG	flonicamide (29)	x	x	Foliaire	200 à 300 g/ha	12 h	0 j							R		27	⚠	◆	11	○	○	○	F	M
SIVANTO PRIME	flupyradifurone (4D)	x	x	Foliaire	500 à 1 000 ml/ha	12 h	24 h						S			18	⚠	▼	77	○	○	▼	M	É
VEGOL HUILE DE CULTURE	huile de canola (NC)	x	x	Foliaire	14 à 38 L/ha	4 h	0 j						S			5*	⚠	○	ND				F	-
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E	huile minérale (NC)	x	x	Foliaire	10 L/ha	12 h	24 h						R			86	⚠	▼	132	▼	▼	○	É	F
SUFFOIL-X	huile minérale (NC)	x	x	Foliaire	13 L/1 000 L d'eau	12 h	0 j						R			86	⚠	▼	77	▼	▼	○	É	F

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention et mode d' application	Doses	DS ¹	DAAR	Ravageurs								Risques pour la santé			Risques pour l'environnement						
								Altises ²	Cicadelles ²	Fausse-arpenreuse du chou	Légionnaires ²	Mineuses ²	Pucerons ²	Punaise terne	Thrips ²	Vers-gris et vers fil-de-fer ²	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistance	Mobilité
ADMIRE 240	imidaclopride (4A) 	x	x	Foliaire	200 ml/ha	12 h	7 j		R*				S				6			211				M	F
SURROUND WP 	kaolin (NC)	x	x	Foliaire	12,5 à 25 kg/ha	0 j	0 j		R								ND			1*				-	-
MALATHION 500 Fin	malathion (1B)	x	x	Foliaire	1,4 à 3 L/ha	24 h	14 j	S*	S*	S			S				110			144				F	F
MALATHION 85 E	malathion (1B)	x	x	Foliaire	0,735 à 1,345 L/ha	24 h	F : 14 j P : 3 j		S	S			S				92			144				F	F
INTREPID	méthoxyfénozide (18)	x	x	Foliaire	0,3 à 0,6 L/ha	12 h	24 h			S							13			92				É	É
DIBROM	naled (1B)	x	x	Foliaire	1,05 à 1,6 L/ha	48 h	4 j			S			S				758			298				-	F
LOOPEX FC 	nucléopolyhédrovirus <i>Autographa californica</i> FV11 (31)	x	x	Foliaire	50 à 200 ml/ha	4 h	0 j			S							ND			1*				-	-
AMBUSH 500 EC	perméthrine (3A)	x	x	Foliaire	140 à 300 ml/ha	12 h	24 h								S	177			196				F	F	
PERM-UP	perméthrine (3A)	x	x	Foliaire	180 à 390 ml/ha	12 h	24 h								S	177			196				F	F	
POUNCE 384 EC	perméthrine (3A)	x	x	Foliaire	180 à 390 ml/ha	12 h	24 h								S	177			196				F	F	
TROUNCE 	pyréthrines/sel de potassium d'acide gras (3A/NC)	x	x	Foliaire	5 L/100 L d'eau	12 h	24 h	S*		S*	S*		S		S*	73*			153				F	-	
KOPA 	sel de potassium d'acide gras (NC)	x	x	Foliaire	14 à 38 L/ha	4 h	0 j						S			5*			100				F	F	
OPAL 		x	x	Foliaire	14 à 38 L/ha	4 h	0 j						S			5*			100				F	F	
SAFER'S 		x	x	Foliaire	2 L/100 L d'eau	4 h	0 j						S			5*			53				F	F	
DELEGATE	spinétorame (5)	x	x	Foliaire	140 à 200 g/ha	12 h	24 h			S						7			100				F	F	
DELEGATE	spinétorame (5)	x	x	Au sol	200 à 336 g/ha	12 h	24 h							R		7			100				F	F	
ENTRUST 	spinosad (5)	x	x	Foliaire	364 ml/ha	12 h	24 h			S						4			73				M	F	
SCORPIO APPÂT 	spinosad (5)	x	x	Au sol	6 à 50 kg/ha	S. O.	24 h								S	2			73				M	F	
SUCCESS	spinosad (5)	x	x	Foliaire	182 ml/ha	12 h	24 h			S						4			73				M	F	

Produits commerciaux	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention et mode d' application	Doses	DS ¹	DAAR	Ravageurs								Risques pour la santé			Risques pour l'environnement						
								Altises ²	Cicadelles ²	Fausse-arpenreuse du chou	Légionnaires ²	Mineuses ²	Pucerons ²	Punaise terne	Thrips ²	Vers-gris et vers fil-de-fer ²	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abelles	Persistence	Mobilité
MOVENTO 240 SC	spirotétramate (23)	x	x	Foliaire	220 à 365 ml/ha	12 h	3 j						S		S		115	🔴	🔴	1	◯	◯	◯	ℱ	ℱ
CLOSER	sulfoxaflor (4C)	x	x	Foliaire	100 à 150 ml/ha	12 h	3 j						S				40	⚠	🔴	20	◯	◯	🟡	ℱ	ℱ
CLOSER	sulfoxaflor (4C)	x	x	Foliaire	300 ml/ha	12 h	3 j							S			43	⚠	🔴	20	◯	◯	🟡	ℱ	ℱ
VAYEGO 200 SC	tétraniliprole (28)	x	x	Foliaire	150 ml/ha	12 h	24 h	S*			S		R			S	83	🔴	🔴	170	◯	◯	🔴	É	É
VAYEGO 200 SC	tétraniliprole (28)	x	x	Foliaire	225 ml/ha	12 h	24 h			R							85	🔴	🔴	171	◯	◯	🔴	É	É
ACTARA 240 SC	thiaméthoxame (4A) 📝	x	x	Traitement dans le sillon	375 ml/ha	12 h	S. O.	R*	S*			S	S				68	⚠	🔴	173	◯	◯	🔴	É	É
ACTARA 240 SC		x	x	Au semis/à la transplantation au sol	375 ml/ha	12 h	S. O.	R*	S*			S	S				102	⚠	🔴	173	◯	◯	🔴	É	É

Légende :
DS = Délai de sécurité (anciennement Délai de réentrée) (h = heures, j = jours)
DAAR = Délai d’attente avant la récolte (h = heures, j = jours)
IRS = Indice de risque pour la santé
IRE = Indice de risque pour l'environnement
ND = Non disponible

Fin : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.

Nouveau : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.

BIO : produit autorisé en agriculture biologique selon le bulletin d’information *Spécial phytoprotection bio* du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.

: justification et prescription agronomiques possiblement requises. Consultez le site [Québec.ca](#) afin d’identifier si l'usage désiré nécessite ces documents.

P : DAAR s’appliquant à la laitue pommée
F : DAAR s’appliquant à la laitue feuille

¹ Si plusieurs DS sont présents, consultez l’étiquette des produits pour déterminer quel DS s’applique selon la situation.

¹ Consultez l’étiquette des produits pour connaître les espèces visées.

S : Suppression (contrôle)
R : Répression (contrôle partiel)

*La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d’évaluation récents contiennent suffisamment d'information pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

Risques : Extrêmement élevé Élevé Modéré Léger Faible Élevée Modérée Faible

Tableau : Conseil d’utilisation – Insecticides

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
MINECTO PRO (33023)	abamectine/cyantraniliprole (6/28)	x	x	Pendant la saison de croissance	370 à 670 ml/ha	De contact, Ingestion	Systémique/À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Appliquer le traitement uniquement lorsque les tétranyques et un autre ravageur sont présents au même moment. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer et la période d'application, elles varient en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître les produits et la dose suggérés. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications à la dose maximale ou plus de 5 applications à la dose minimale par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 2,01 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives d'insecticide de groupe 6 ou 28 sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
		x	x	Pendant la saison de croissance	370 ml/ha	De contact, Ingestion	Systémique/À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Appliquer le traitement uniquement lorsque les tétranyques et un autre ravageur sont présents au même moment. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître les produits et la dose suggérés. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 5 applications à cette dose par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives d'insecticide de groupe 6 ou 28 sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
ORTHENE 97 % (29499)	acéphate (1B)		x	Pendant la saison de croissance	580 g/ha	À déterminer	À déterminer	Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions d'utilisation concernant certaines variétés de laitue. Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 225 à 1 650 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 14 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur la culture lors des 9 jours précédant la floraison, pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture.
ASSAIL 70 WP (27128) ACETA 70 WP (33298)	acétamipride (4A)	x	x	Pendant la saison de croissance	56 à 86 g/ha	De contact, Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les pucerons, appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Pour lutter contre la mouche mineuse sud-américaine, appliquer la dose maximale.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 5 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 48 heures pour les activités de dépistage. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 4 jours.
SEFINA (33265)	afidopyropen (9D)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,2 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer en soirée pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître la dose maximale à appliquer par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
VERSYS (33266)	afidopyropen (9D)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,1 L/ha	À déterminer	À déterminer		

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
XENTARI WG  (31557)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11A)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 1 000 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer lorsque l'éclosion des œufs est majoritairement complétée. Le traitement doit viser les 1 ^{ers} stades larvaires. Appliquer lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active, mais avant l'apparition de dommages sur la culture. Appliquer dans environ 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, sans toutefois atteindre le point de ruissellement. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 3 à 14 jours. Pour de meilleurs résultats, appliquer en soirée ou par temps nuageux.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut National de Santé Publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.
DIPEL 2X DF  (26508)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche ABTS-351) (11A)	x	x	Pendant la saison de croissance	275 à 550 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les 1 ^{ers} stades larvaires. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est possible, consulter l'étiquette pour connaître le type de produit et la dose suggérés. Si nécessaire, répéter le traitement selon les directives de l'étiquette.	Aucune mise en garde particulière.
BIOPROTEC PLUS  (32425)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19) (11A)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,9 à 1,8 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les 1 ^{ers} stades larvaires. Appliquer lorsque l'éclosion des œufs est majoritairement complétée et lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un agent mouillant est recommandé avec le BIOPROTEC CAF et le BIOPROTEC PLUS. Si nécessaire, répéter le traitement en fonction du seuil de rentabilité.	

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
BIOTITAN WP  (33923)	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03) (Inconnu)	x	x	Pendant la saison de croissance	400 à 800 g/100 L d'eau	À déterminer	À déterminer	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 500 à 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 3 à 5 jours lorsque l'infestation est sévère ou à un intervalle de 7 jours lorsque l'infestation est modérée.	Ce produit est potentiellement nocif pour certains insectes bénéfiques et pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas appliquer le traitement dans les 2 jours qui précèdent ou les 4 jours qui suivent l'application d'un fongicide.
CIMEGRA (33666)	broflanilide (30)	x	x	Pendant la saison de croissance	125 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
SEVIN XLR (27876)	carbaryl (1A)	x	x	Pendant la saison de croissance	1,08 à 1,56 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose minimale sur les jeunes plants et sur les premiers stades larvaires. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. FEUILLE : un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Le feuillage de la culture peut être endommagé si le traitement est appliqué lorsque les feuilles sont mouillées ou lorsque l'humidité est excessive. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Avant d'appliquer le traitement, il est recommandé d'informer les apiculteurs, possédant des ruches situées dans les champs adjacents aux champs qui seront traités, de déplacer leurs ruches à l'extérieur de cette zone. Attendre 7 jours avant de réintroduire les ruches dans les champs traités et les champs adjacents.
		x		Pendant la saison de croissance	1,25 à 2,5 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose minimale sur les jeunes plants et sur les premiers stades larvaires.	

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 jours.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Le délai de réentrée au champ est de 5 jours pour les activités manuelles de tailles et d'irrigation. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Consulter l'étiquette pour connaître le délai de consommation du fourrage par le bétail.
		x	x	Pendant la saison de croissance	2,5 à 5,25 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose minimale sur les jeunes plants et sur les premiers stades larvaires. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. FEUILLE : un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	
CORAGEN (28982)	chlorantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	250 à 375 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 3 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Consulter l'étiquette pour connaître la dose maximale à appliquer par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 60 jours qui suivent l'application en traitement au sol, dans le sillon ou en traitement de semences d'un insecticide du groupe 28. Ne pas faire plus de 2 applications successives par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Ne pas appliquer de produits à base de chlorantraniliprole dans un même champ 2 années consécutives.
CORAGEN MAX (34385)		x	x	Pendant la saison de croissance	83 à 125 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique		
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	250 à 500 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les 1 ^{ers} stades larvaires ou les nymphes. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la fausse-arpenteuse du chou, appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Pour lutter contre les légionnaires, appliquer la dose maximale.	Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	250 à 500 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les 1^{ers} stades larvaires ou les nymphes. Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la fausse-arpenteuse du chou, appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Pour lutter contre les légionnaires, appliquer la dose maximale.	Suivre les « Directives particulières pour application aérienne » de l'étiquette. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
									Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 1 500 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les altises, appliquer entre 500 et 1 000 ml par hectare. Pour lutter contre les mineuses de l'ordre des Diptères, le traitement doit viser les larves. Appliquer entre 1 000 et 1 500 ml par hectare. Pour lutter contre les pucerons, le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les 1 ^{ers} stades larvaires. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître la dose.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 1 500 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours.	Suivre les « Directives particulières pour application aérienne » de l'étiquette. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les altises, appliquer entre 500 et 1 000 ml par hectare. Pour lutter contre les mineuses de l'ordre des Diptères, appliquer entre 1 000 et 1 500 ml par hectare. Le traitement doit viser les larves. Pour lutter contre les pucerons, le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les 1ers stades larvaires. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître la dose.	Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 750 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les 1^{ers} stades larvaires ou les nymphes. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les noctuelles en début de saison, appliquer lorsque les plants sont petits et lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Pour lutter contre le ver de l'épi du maïs, appliquer la dose maximale.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
									Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
EXIREL (30895)	cyantraniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 750 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion, les 1 ^{ers} stades larvaires ou les nymphes. Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître le pH adéquat de la bouillie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les noctuelles en début de saison, appliquer lorsque les plants sont petits et lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Pour lutter contre le ver de l'épi du maïs, appliquer la dose maximale.	Suivre les « Directives particulières pour application aérienne » de l'étiquette. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 4,5 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 sur une culture traitée précédemment avec un traitement de semences ou un traitement au sol contenant un insecticide du groupe 28. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application de produit à base de cyantraniliprole. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
HARVANTA 50SL (32889)	cyclaniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,8 à 1,2 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère.	Suivre les « Directives particulières pour application aérienne » de l'étiquette. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 en application foliaire sur une culture traitée précédemment avec un insecticide du groupe 28 en traitement de semences, dans le sillon ou au sol. Ne pas faire plus de 2 applications successives par 30 jours ou par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Pour la génération suivante des ravageurs ciblés, appliquer un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer ce produit dans un même champ 2 années consécutives.
HARVANTA 50SL (32889)	cyclaniliprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,8 à 1,2 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 200 à 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 28 en application foliaire sur une culture traitée précédemment avec un insecticide du groupe 28 en traitement de semences, dans le sillon ou au sol. Ne pas faire plus de 2 applications successives par 30 jours ou par génération d'une même espèce de ravageurs sans alterner avec un insecticide possédant un mode d'action différent. Pour la génération suivante des ravageurs ciblés, appliquer un insecticide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer ce produit dans un même champ 2 années consécutives.
UP-CYDE 2,5 EC (28795)	cyperméthrine (3A)	x	x	Pendant la saison de croissance	200 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Appliquer dans 100 à 500 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours.	Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour nourrir le bétail. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
UP-CYDE 2,5 EC (28795)	cyperméthrine (3A)	x	x	Pendant la saison de croissance	285 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement sur les transplants ou les jeunes plants. Appliquer dès l'apparition des larves ou dès les 1 ^{ers} signes de leur présence. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau à appliquer, elle varie selon la culture. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application. Ne pas travailler le sol dans les 5 jours suivant le traitement. Appliquer aussi le traitement vers les zones adjacentes à la culture, tout en évitant une dérive sur les cultures avoisinantes.	Le traitement permet de lutter uniquement contre les vers gris grimpants et ceux se trouvant en surface. Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Consulter l'étiquette pour connaître le nombre maximal d'applications par saison. Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour nourrir le bétail. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
CYGON 480-AG (25651)	diméthoate (1B)	x		Pendant la saison de croissance	700 ml/ha	De contact, Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement peut être appliqué sur diverses cultures. Pour une utilisation sur le kale, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 15 jours. Pour une utilisation sur la bette à carde ou la laitue, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture.
LAGON 480 E (9382)	diméthoate (1B)	x		Pendant la saison de croissance	700 ml/ha	De contact, Ingestion	Systémique		
BELEAF 50SG (29796)	flonicamide (29)	x	x	Pendant la saison de croissance	120 à 160 g/ha	De contact, Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage, mais avant l'apparition de dommages sur les cultures. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque la culture est dense.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 600 g de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
BELEAF 50SG (29796)	flonicamide (29)	x	x	Pendant la saison de croissance	200 à 300 g/ha	De contact, Ingestion	Systémique	Appliquer dans un minimum de 94 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas excéder 600 g de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 3 applications à la dose minimale et plus de 2 applications à la dose maximale. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
SIVANTO PRIME (31452)	flupyradifurone (4D)	x	x	Pendant la saison de croissance	500 à 1 000 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du ravageur visé. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour les abeilles lors d'une exposition par voie orale et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 4D en application foliaire sur une culture traitée précédemment avec un insecticide du groupe 4D en traitement de semence, au sol ou dans le sillon. Ne pas excéder 2 000 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de flupyradifurone dans un même champ 2 années consécutives.
VEGOL HUILE DE CULTURE  (32408)	huile de canola (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	14 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer	Commencer les applications dès l'apparition des insectes ravageurs. Diluer 1 litre de produit dans 50 litres d'eau (solution à 2 %). Appliquer de 700 à 1 900 litres de solution par hectare en s'assurant de couvrir uniformément les 2 côtés du feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Des dommages de phytotoxicité peuvent apparaître lors d'applications répétées sur les rosiers. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer le traitement dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ne pas appliquer le traitement en association ou suivant une application de captane, folpet ou de cuivre.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E  (27666)	huile minérale (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	10 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Diluer 10 litres de produit dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dans un maximum de 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Ce traitement dissuade les pucerons de se nourrir de la culture.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Consulter l'étiquette pour connaître les restrictions concernant l'application d'autres pesticides précédant ou suivant une application d'huile minérale. Ne pas faire plus de 8 applications par saison de ce produit dans cette culture.
SUFFOIL-X  (33099)	huile minérale (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	13 L/1 000 L d'eau	À déterminer	À déterminer	Commencer les applications dès l'apparition des ravageurs. Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Ce traitement permet la répression des tétranyques et dissuade les pucerons de se nourrir de la culture.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer de captane, karathane, oxythiquinox, folpet, carbaryl, diméthoate ou tout produit contenant du soufre conjointement ou dans la période qui précède ou qui suit l'application du traitement. Ne pas faire plus de 8 applications par saison de ce produit dans cette culture.
ADMIRE 240 (24094)	imidaclopride (4A) 	x	x	Pendant la saison de croissance	200 ml/ha	De contact, Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage.	Ce produit est toxique pour les abeilles et certains arthropodes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison une application foliaire d'ADMIRE 240 dans un champ traité précédemment avec un insecticide du groupe 4 au sol.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
									Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de produits à base d'imidaclopride dans un même champ 2 années consécutives.
SURROUND WP  (27469)	kaolin (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	12,5 à 25 kg/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 500 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage, sans atteindre le point de ruissellement. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale lors des premières applications et il est possible d'appliquer la dose minimale lors des applications suivantes.	Ce produit peut laisser des résidus visibles inacceptables sur le marché. Dans le cas de cultures destinées au marché du frais et qui ne seront pas lavées, limiter les applications au début de la saison.
MALATHION 500 (5821) 	malathion (1B)	x	x	Pendant la saison de croissance	1,4 à 3 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre la chrysomèle du concombre, appliquer un minimum de 2 litres de produit par hectare. Appliquer dans 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture.
MALATHION 85 E (8372)	malathion (1B)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,735 à 1,345 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Consulter l'étiquette pour connaître la dose d'eau à appliquer.	
INTREPID (27786)	méthoxyfénozide (18)	x	x	Pendant la saison de croissance	0,3 à 0,6 L/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dès que les larves débutent leur période d'alimentation active. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère, sur les stades larvaires plus avancés ou lorsque la culture est dense. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Ne pas excéder 2 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de produits à base de méthoxyfénozide dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
DIBROM (7442)	naled (1B)	x	x	Pendant la saison de croissance	1,05 à 1,6 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau à l'hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement.	Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture.
 LOOPEX FC (33105)	nucléopolyhédrovirus <i>Autographa californica</i> FV11 (31)	x	x	Pendant la saison de croissance	50 à 200 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les petites larves. Appliquer dans un minimum de 800 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Aucune mise en garde particulière.
AMBUSH 500EC (14882)	perméthrine (3A)	x	x	Pendant la saison de croissance	140 à 300 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement uniquement sur les jeunes plantules jusqu'au stade 5 feuilles. Ce traitement permet de lutter uniquement contre les stades grimpants et de surfaces de noctuelles (vers gris et légionnaires). Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du type et du taux d'humidité du sol et de la maturité de l'insecte. Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Appliquer par temps chaud et humide, le soir ou pendant la nuit. Ne pas perturber la zone traitée pendant un délai de 5 jours après l'application du traitement.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques et pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 390 ml de ce produit par hectare par saison.
PERM-UP (28877)	perméthrine (3A)	x	x	Pendant la saison de croissance	180 à 390 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement uniquement sur les jeunes plantules jusqu'au stade 5 feuilles. Ce traitement permet de lutter uniquement contre les stades grimpants et de surfaces de noctuelles (vers gris et légionnaires). Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du type et du taux d'humidité du sol et de la maturité de l'insecte.	
POUNCE 384 EC (16688)	perméthrine (3A)	x	x	Pendant la saison de croissance	180 à 390 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement uniquement sur les jeunes plantules jusqu'au stade 5 feuilles. Ce traitement permet de lutter uniquement contre les stades grimpants et de surfaces de noctuelles (vers gris et légionnaires). Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction du type et du taux d'humidité du sol et de la maturité de l'insecte.	

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Appliquer dans suffisamment d'eau de façon à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Appliquer par temps chaud et humide, le soir ou pendant la nuit. Ne pas perturber la zone traitée pendant un délai de 5 jours après l'application du traitement.	
TROUNCE  (24363)	pyréthrines/sel de potassium d'acide gras (3A/NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	5 L/100 L d'eau	De contact, Ingestion	Non systémique/À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les aleyrodidés, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 14 jours. Pour lutter contre les pucerons et les tétranyques, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours durant 2 à 3 semaines. Pour lutter contre les dermaptères, si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 14 jours. Pour lutter contre les lépidoptères, le traitement doit viser les stades larvaires.	Le délai de réentrée a été modifié conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrines, RDV2023-06. Bien que nous invitons les utilisateurs à suivre le délai modifié dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 1 ^{er} janvier 2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision RDV2023-06.
KOPA  (31433)	sel de potassium d'acide gras (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	14 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer la solution (8 litres de produits dans 400 litres d'eau) au taux de 700 à 1 900 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Éviter d'appliquer le traitement en plein soleil. Pulvériser tôt le matin, en soirée ou lorsque le temps est couvert.	NOTE : La dose par hectare sert à calculer les indices de risques. Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer une application lors de la floraison de la culture ou avant d'effectuer plus de 3 applications successives du produit. Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de soufre. Ce produit est incompatible avec les produits MANZATE et DITHANE.
OPAL  (28146)	sel de potassium d'acide gras (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	14 à 38 L/ha	À déterminer	À déterminer		
SAFER'S  (14669)	sel de potassium d'acide gras (NC)	x	x	Pendant la saison de croissance	2 L/100 L d'eau	À déterminer	À déterminer	Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre les pucerons et les pseudococcidés, si nécessaire, répéter le traitement.	Aucune mise en garde particulière.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								Pour lutter contre les tétranyques, si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours durant 2 à 3 semaines.	
DELEGATE (28778)	spinétorame (5)	x	x	Pendant la saison de croissance	140 à 200 g/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les insectes sont à un stade de croissance avancée. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 5 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques et pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée et les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
DELEGATE (28778)	spinétorame (5)	x	x	Pendant la saison de croissance	200 à 336 g/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les premiers stades larvaires. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère ou lorsque les insectes sont à un stade de croissance avancée. Appliquer dans 300 à 500 litres d'eau par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.	
ENTRUST  (30382)	spinosad (5)	x	x	Pendant la saison de croissance	364 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 10 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour certains insectes et acariens bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut National de Santé Publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
SCORPIO APPÂT  (33306)	spinosad (5)	x	x	Pendant la saison de croissance (au sol)	6 à 50 kg/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer le traitement à la base des plants. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer,	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
								elle varie en fonction du ravageur visé et du degré d'infestation. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 28 jours. Répéter le traitement après une forte pluie ou une irrigation excessive.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture.
SUCCESS (26835)	spinosad (5)	x	x	Pendant la saison de croissance	182 ml/ha	De contact, Ingestion	Non systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.	Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ce produit est nocif pour certains insectes et acariens bénéfiques. Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut National de Santé Publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 12 heures est plus protecteur.
MOVENTO 240 SC (28953)	spirotétramate (23)	x	x	Pendant la saison de croissance	220 à 365 ml/ha	Ingestion	Systémique	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 300 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître les produits et la dose suggérés. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours. Ce traitement permet de lutter contre divers ravageurs. Pour lutter contre le stade larvaire du thrips de l'oignon, commencer les applications dès l'apparition des thrips. Appliquer la dose maximale. Appliquer ce produit au cours de la première moitié de la saison, lorsque la population de thrips adultes est basse.	Ce produit est toxique pour les couvains d'abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer le traitement lorsque les abeilles butinent. Ne pas excéder 730 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
CLOSER (30826)	sulfoxaflor (4C)	x	x	Pendant la saison de croissance	100 à 150 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est modérée à sévère. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures.

Produits commerciaux (numéro d'homologation)	Matières actives (groupes de résistance)	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
						L'ennemi	La culture		
CLOSER (30826)	sulfoxaflor (4C)	x	x	Pendant la saison de croissance	300 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 7 jours.	Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
VAYEGO 200 SC (33711)	tétranilprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	150 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer lorsque la présence des insectes ravageurs le justifie selon les données de dépistage. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle minimal de 5 jours. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ce produit est toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques. Ne pas appliquer pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire plus de 4 applications de ce produit par saison dans cette culture. Ne pas excéder 900 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
VAYEGO 200 SC (33711)	tétranilprole (28)	x	x	Pendant la saison de croissance	225 ml/ha	À déterminer	À déterminer		
ACTARA 240 SC (28407)	thiaméthoxame (4A) 	x	x	Traitement dans le sillon	375 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement dans le sillon lors du semis ou de la plantation. Appliquer la dose maximale pour une suppression résiduelle sur une longue période. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à incorporer uniformément le produit au sol.	Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au produit pulvérisé ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Faire une seule application par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas appliquer au cours de la même saison un insecticide du groupe 4 dans un champ traité avec du ACTARA 240 SC. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
ACTARA 240 SC (28407)	thiaméthoxame (4A) 	x	x	Au semis/à la transplantation	375 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement en surface en bandes étroites au-dessus du rang. Appliquer la dose maximale pour une suppression résiduelle sur une longue période. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à incorporer uniformément le produit au sol. Une irrigation est nécessaire dans les 24 heures suivant le semis ou la plantation pour assurer l'efficacité du traitement.	

- Légende :**
- Fin** : produit dont l'homologation cessera prochainement. Consultez le site de SAgE pesticides pour connaître la date de la dernière utilisation possible.
 - Nouveau** : usage mineur ou produit homologué depuis moins d'un an.
 - BIO** : produit autorisé en agriculture biologique selon le Spécial phytoprotection bio du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Vérifiez auprès de votre organisme de certification.
 -  : justification et prescription agronomiques possiblement requises. Consultez le site [Québec.ca](https://quebec.ca) afin d'identifier si l'usage désiré nécessite ces documents.

Tableau : Choix du produit – Fongicides

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Ravageurs					Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Affaisssement sclérotique	Affaisssement sec et Pourriture basale	Mildiou	Moississure grise	Tache bactérienne	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance	Mobilité
OXIDATE 2.0  OXIDATE  OXIDATE FC 	acide peracétique/peroxyde d'hydrogène (NC/NC)	Foliaire	1 L/100 L d'eau	4 h	0 j	x	x			R			10*	🔴	🟡	ND	○	○	○	F	-
CONFINE EXTRA	acide phosphoreux (sels monopotassiques et dipotassiques) (P 07)	Foliaire	3 à 7 L/ha	4 h	24 h	x	x			R			5*	⚠️	○	1*		🟡	🟡	-	-
		Au sol pendant la saison	7 L/ha	4 h	24 h	x						R	5*	⚠️	○	1*		🟡	🟡	-	-
ZAMPRO	amétoctradine/diméthomorphe (45/40)	Au sol pendant la saison	1 L/ha	12 h	0 j	x	x			S			15	⚠️	○	37	🟡	○	○	M	É
		Application aérienne	1 L/ha	12 h	0 j	x	x			S			20	⚠️	○	44	🟡	○	○	M	É
BOTECTOR 	<i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 & DSM 14941) (NC)	Au sol pendant la saison	1 kg/ha	4 h	0 j	x	x				R		5*	🔴	○	1*				-	-
DOUBLE NICKEL LC 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747) (BM 02)	Foliaire	1 à 12,5 L/ha	4 h	0 j	x	x	R		R			5*	⚠️	○	1*		🟡	○	-	-
		Au sol pendant la saison	1 à 2,5 L/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠️	○	1*		○	○	-	-
		Au semis/à la transplantation	1 à 2,5 L/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠️	○	1*		○	○	-	-
DOUBLE NICKEL 55 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747) (BM 02)	Foliaire	0,2 à 2,5 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R		R			5*	⚠️	○	1*		○	○	-	-
		Au sol pendant la saison	0,2 à 0,5 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠️	○	1*		○	○	-	-
		Au semis/à la transplantation	0,2 à 0,5 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠️	○	1*		○	○	-	-

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Ravageurs					Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Affaissement sclérotique	Affaissement sec et Pourriture basale	Mildiou	Moissure grise	Tache bactérienne	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance	Mobilité
SERIFEL 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche MBI 600) (anciennement <i>Bacillus subtilis</i> (souche MBI 600)) (BM 02)	Foliaire	0,25 à 1 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R ¹		R	R		ND			1*				É	Ǝ
BIOTAK 			0,25 à 1 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R ¹			R		ND			1*				É	Ǝ
SERENADE SOIL 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (BM 02)	Présemis/ préplantation incorporée	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
		Au semis/à la transplantation	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
		Au sol pendant la saison	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
		Traitement dans le sillon	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
		injection au sol pendant la saison	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
		Présemis/ préplantation (injection au sol)	2,7 à 14 L/ha	4 h	0 j	x	x		R				5*			1*				-	-
TAEGRO 2 	<i>Bacillus subtilis</i> var. <i>amyloliquefaciens</i> (souche FZB24) (BM 02)	Au sol pendant la saison	187,5 g/ha	0 h	0 j	x	x		R ³				5*			1*				-	-
		Pendant la saison de croissance	187,5 à 375 g/ha	0 h	0 j	x	x			R			5*			1*				-	-
		Au sol pendant la saison	187,5 à 375 g/ha	0 h	0 j	x	x	R					5*			1*				-	-
CANTUS WDG	boscalide (7)	Foliaire	385 g/ha	12 h	14 j	x	x	R ²					32			59				É	É

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Ravageurs					Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Affaissement sclérotique	Affaissement sec et Pourriture basale	Mildiou	Moissure grise	Tache bactérienne	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance	Mobilité
			285 g/ha	12 h	14 j	x	x				S		30	○	◆	59	○	○	○	É	É
LALSTOP CONTANS WG 	Coniothyrium minitans (souche CON/M/91-08) (BM 02)	Présemis/ préplantation incorporée	2 à 6 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠	○	1*				-	-
		Au semis/à la transplantation	2 à 6 kg/ha	4 h	0 j	x	x	R					5*	⚠	○	1*				-	-
TORRENT 400SC	cyazofamide (21)	Foliaire	0,2 L/ha	12 h	0 j	x	x			R			54	◆	▼	1	○	○	○	F	F
		Au sol pendant la saison	0,2 L/ha	12 h	0 j	x	x			R			54	◆	▼	1	○	○	○	F	F
MIRAVIS PRIME	fludioxonil/pydiflumétofène (12/7)	Foliaire	0,8 à 1 L/ha	12 h	3 j	x	x	S			R		66	⚠	◆	21 3	▼	○	○	É	É
PRESIDIO+ ALIETTE WDG PRESIDIO+ ALIETTE	fluopicolide + fosétyl-Al (43 + P 07)	Foliaire	220 à 292 ml/ha + 2,8 kg/ha	12 h	7 j	x	x			S			13 7	◆	◆	75	▼	○	○	É	É
LUNA SENSATION	fluopyram/trifloxystrobine (7/11)	Foliaire	300 à 600 ml/ha	12 h	0 j	x	x	S					26 1	◆	●	10 8	▼	○	○	É	É
SERCADIS	fluxapyroxade (7)	Foliaire	250 à 333 ml/ha	12 h	24 h	x	x	R					10 8	○	◆	92	○	○	○	É	É
MERIVON	fluxapyroxade/pyraclostrobine (7/11)	Foliaire	0,3 à 0,4 L/ha	12 h/24 h/9 j	24 h /9 j	x	x	R					17 0	◆	◆	16 6	▼	○	○	É	É
ALIETTE WDG ALIETTE	fosétyl-Al (P 07)	Foliaire	2,8 kg/ha	12 h	7 j	x	x			S			59	◆	▼	1	○	○	○	F	F
KENJA 400SC	isofétamide (7)	Foliaire	0,9 L/ha	12 h	14 j	x	x	S					23	⚠	▼	21	○	○	○	M	É
INTUITY	mandestrobine (11)	Foliaire	439 à 877 ml/ha	12 h	9 j	x		R ¹					ND			23	○	○	○	É	F
				12 h	18 j		x	R ¹					ND			23	○	○	○	É	F

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	DS	DAAR	Laitue feuille (frisée, romaine, etc.)	Laitue pommée	Ravageurs					Risques pour la santé			Risques pour l'environnement					
								Affaisssement sclérotique	Affaisssement sec et Pourriture basale	Mildiou	Moissure grise	Tache bactérienne	IRS	Toxicité aiguë	Effets à long terme	IRE	Organismes aquatiques	Oiseaux	Abeilles	Persistance	Mobilité
REVUS	mandipropamide (40)	Foliaire	400 à 600 ml/ha	12 h	24 h	x	x			S			5	○	○	15	○	○	○	M	M
ORONDIS ULTRA	mandipropamide/ oxathiapiproline (40/49)	Foliaire	0,6 L/ha	12 h	24 h	x	x			S			9	○	○	35	○	○	○	É	M
CEVYA 	méfentrifluconazole (3)	Foliaire	0,25 à 0,375 L/ha	12 h	0 j	x	x						31	◆	○	49	○	○	○	É	F
RIDOMIL GOLD 1G 	métalaxyl-M (4)	Traitement dans le sillon	25 kg/ha	12 h	S. O.		x		S ⁴				13	◆	○	19	○	○	○	M	É
FONTELIS	penthiopyrade (7)	Foliaire	1 à 1,75 L/ha	12 h	3 j	x	x	R ²			S		14 3	○	◆	84	▼	○	○	É	M
STOROX 	peroxyde d'hydrogène (NC)	Traitement pour entreposage	1 à 2 % v/v	4 h	S. O.	x	x						5*	◆	○	1		◆	○	F	F
PHOSTROL	phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique) (P 07)	Foliaire	2,9 à 5,8 L/ha	12 h	0 j	x	x			S			5*	⚠	○	1*		▼		-	-
DIPLOMAT 5SC	sel de zinc de la polyoxine D (19)	Foliaire	463 à 926 ml/ha	4 h	0 j	x	x			R			ND			2	○	○	○	M	F
ROOTSHIELD HC 	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) (BM 02)	Foliaire	10 g/L d'eau	4 h	S. O.	x	x				R		5*	⚠	○	1*				-	-
TRIANUM G 	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche T-22) (BM 02)	Au semis/à la transplantation	15 à 25 kg/ha	4 h	S. O.	x	x		R ³				5*	▼	○	1*				-	-
TRIANUM P 	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche T-22) (BM 02)	Au semis/à la transplantation	0,3 à 1,5 g/m²	4 h	S. O.	x	x		R ³				5*	▼	○	1*				-	-

Tableau : Conseil d’ utilisation – Fongicides

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
OXIDATE 2.0 OXIDATE OXIDATE FC	acide peracétique /peroxyde d'hydrogène (NC/NC)	Foliaire	1 L/100 L d'eau	À déterminer/ À déterminer	À déterminer/À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément toutes les parties de la plante, jusqu'au point de ruissellement. L'ajout d'un adjuvant est recommandé. Répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Opter pour un intervalle de 5 jours lorsque l'infestation est sévère.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ce produit peut être toxique pour les abeilles et pour certains insectes bénéfiques exposés directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer sur les cultures pendant la floraison. Appliquer en soirée pour éviter de nuire aux pollinisateurs. Ne pas faire plus de 8 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 93,5 litres de ce produit par hectare par application.
CONFINE EXTRA	acide phosphoreux (sels monopotassiques et dipotassiques) (P 07)	Foliaire	3 à 7 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer la dose maximale lorsque les risques d'infestation sont modérés à élevés. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours.	Ne pas faire plus de 6 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture.
		Au sol pendant la saison	7 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	
ZAMPRO	amétoctradine/dimé thomorphe (45/40)	Au sol pendant la saison	1 L/ha	Préventif/ Préventif, Curatif	Surface ou contact/ Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 5 à 7 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire 2 applications consécutives de ce produit sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
		Application aérienne	1 L/ha	Préventif/ Préventif,	Surface ou contact/	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la	Suivre les « Directives particulières pour application aérienne » de l'étiquette.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
				Curatif	Pénétrant ou translaminaire	maladie. Appliquer dans un minimum de 50 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 5 à 7 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire 2 applications consécutives de ce produit sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
BOTECTOR 	<i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 & DSM 14941) (NC)	Au sol pendant la saison	1 kg/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif peu après l'émergence ou la transplantation de la culture, lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou débiter les applications dès l'apparition de la maladie. Appliquer dans 500 à 2 000 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Ne pas appliquer le traitement dans les 3 jours qui précèdent ou qui suivent l'application d'un autre pesticide.
DOUBLE NICKEL LC 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747) (BM 02)	Foliaire	1 à 12,5 L/ha	À déterminer	À déterminer	Ce traitement peut aussi être appliqué par l'intermédiaire du réseau d'irrigation, consulter l'étiquette des produits pour connaître les directives spécifiques d'application et les mises en garde. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la maladie visée et du degré d'infestation. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	Aucune mise en garde particulière.
DOUBLE NICKEL 55 			0,2 à 2,5 kg/ha	À déterminer	À déterminer		
DOUBLE NICKEL LC 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747) (BM 02)	Au sol pendant la saison	1 à 2,5 L/ha	À déterminer	À déterminer	Ce traitement peut aussi être appliqué par l'intermédiaire du réseau d'irrigation, consulter l'étiquette des produits pour connaître les directives spécifiques d'application et les mises en garde. Appliquer le traitement par lessivage du sol (drench) au moment ou après la transplantation (mais avant l'émergence de la culture).	
DOUBLE NICKEL 55 			0,2 à 0,5 kg/ha	À déterminer	À déterminer		
DOUBLE NICKEL LC 		Au semis/ à la transplantation	1 à 2,5 L/ha	À déterminer	À déterminer		
DOUBLE NICKEL 55 			0,2 à 0,5 kg/ha	À déterminer	À déterminer		

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
SERIFEL  BIOTAK 	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche MBI 600) (anciennement <i>Bacillus subtilis</i> (souche MBI 600)) (BM 02)	Foliaire	0,25 à 1 kg/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la maladie visée. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage, les fleurs et les fruits. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Aucune mise en garde particulière.
SERENADE SOIL 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (BM 02)	Présemis/ Préplantation incorporée	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Ce traitement peut être appliqué en surface, dans le sillon, par lessivage (drench), par l'intermédiaire du réseau d'irrigation ou injecté au sol. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les directives spécifiques d'application. Pour les applications en surface, le traitement doit être incorporé au sol par une incorporation mécanique ou une pluie dans les 24 heures suivant l'application. Appliquer le traitement en bandes ou sur l'ensemble du champ. Appliquer la dose maximale lorsqu'il y a des antécédents notables de maladie dans le champ, lorsque les risques d'infestation sont de modérés à élevés, lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie ou pour les applications sur l'ensemble du champ. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	Aucune mise en garde particulière.
		Au semis/ à la transplantation	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer		
		Au sol pendant la saison	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer		
SERENADE SOIL 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (BM 02)	Traitement dans le sillon	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer	Ce traitement peut être injecté, appliqué dans le sillon, en surface ou appliqué par l'intermédiaire du réseau d'irrigation. Le produit doit être incorporé au sol, pour se retrouver près de la partie racinaire des plants, soit par un lessivage du sol (drench) lors de l'application, par une incorporation mécanique	Aucune mise en garde particulière.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
						ou par une pluie. Incorporer le traitement au sol dans les 24 heures suivant l'application pour assurer l'efficacité du traitement. Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer le traitement en bandes ou sur l'ensemble du champ. Appliquer la dose maximale lorsqu'il y a des antécédents notables de maladie dans le champ, lorsque les risques d'infestation sont de modérés à élevés ou pour les applications sur l'ensemble du champ. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	
SERENADE SOIL 	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) (BM 02)	injection au sol pendant la saison	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Ce traitement peut être appliqué en surface, dans le sillon, par lessivage (drench), par l'intermédiaire du réseau d'irrigation ou injecté au sol. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les directives spécifiques d'application. Pour les applications en surface, le traitement doit être incorporé au sol par une incorporation mécanique ou une pluie dans les 24 heures suivant l'application. Appliquer le traitement en bandes ou sur l'ensemble du champ. Appliquer la dose maximale lorsqu'il y a des antécédents notables de maladie dans le champ, lorsque les risques d'infestation sont de modérés à élevés, lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie ou pour les applications sur l'ensemble du champ. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	Aucune mise en garde particulière.
		Présemis/ préplantation (injection au sol)	2,7 à 14 L/ha	À déterminer	À déterminer		
TAEGRO 2 	<i>Bacillus subtilis</i> var. <i>amyloliquefaciens</i> (souche FZB24) (BM 02)	Au sol pendant la saison	187,5 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à la base des plants et sur la surface du sol autour du plant. Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans 935 litres d'eau par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Aucune mise en garde particulière.
		Pendant la saison de croissance	187,5 à 375 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare. Appliquer suffisamment de bouillie de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé.	Aucune mise en garde particulière.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
		Au sol pendant la saison	187,5 à 375 g/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à la base des plants et sur la surface du sol autour du plant. Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 187 litres d'eau par hectare. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé. Ce traitement permet de lutter contre diverses maladies. Pour lutter contre le Sclérotiniose mineure, appliquer le traitement à la zone racinaire. Pour lutter contre <i>sclerotinia sclerotiorum</i> , appliquer le traitement à la surface du sol et en applications foliaires sur les sites d'infestation (tissus morts ou mourants).	Aucune mise en garde particulière.
CANTUS WDG	boscalide (7)	Foliaire	385 g/ha	Préventif, Curatif	Systémique, Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Pour la laitue semée, effectuer la première application immédiatement après l'éclaircissage (dans un intervalle de 2 jours). Pour la laitue transplantée, effectuer la première application 7 à 10 jours après la transplantation. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément la partie la plus basse des plants et la surface de sol environnante. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 10 à 20 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de boscalide dans un même champ 2 années consécutives.
		Foliaire	285 g/ha	Préventif, Curatif	Systémique, Pénétrant ou translaminaire		
LALSTOP CONTANS WG 	Coniothyrium minitans (souche CON/M/91-08) (BM 02)	Présemis/ préplantation incorporée	2 à 6 kg/ha	À déterminer	À déterminer	Le traitement doit être appliqué au moins 3 mois avant le moment où les infestations de <i>Sclerotinia</i> se produisent habituellement. Appliquer le traitement au printemps avant le semis ou la transplantation. Il est également possible d'appliquer le traitement après la récolte en prévision de la production d'une culture vulnérable le printemps suivant. Ce traitement peut être incorporé à diverses profondeurs. Si le traitement est incorporé à une profondeur inférieure à 5 cm, appliquer une dose de 2 à 4 kg par hectare. Si le traitement est incorporé à une profondeur supérieure à 5 cm, la dose d'application doit être augmentée à 3 à 6 kg par hectare. Ne pas perturber la zone traitée après l'incorporation du traitement.	Ne pas mélanger le produit avec d'autres fongicides ou des fertilisants.
		Au semis/ à la transplantation	2 à 6 kg/ha	À déterminer	À déterminer		

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
						Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le sol.	
TORRENT 400SC	cyazofamide (21)	Foliaire	0,2 L/ha	Préventif	Surface ou contact	Débuter les applications dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer après le semis ou une fois les plants de laitue transplantés au champ. Appliquer dans 200 à 600 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère.	Ne pas faire plus de 6 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire 2 applications consécutives de fongicide de groupe 21. Alternier l'utilisation d'un fongicide de groupe 21 avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Lorsque le nombre total d'applications de fongicide pour lutter contre la maladie est inférieur à 3 applications par saison, faire une seule application de fongicide du groupe 21. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
		Au sol pendant la saison	0,2 L/ha	Préventif	Surface ou contact	Débuter les applications dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer après le semis ou une fois les plants de laitue transplantés au champ. Appliquer le traitement en jets dirigés à la base des plants. Appliquer dans 200 à 600 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est nécessaire, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère.	
MIRAVIS PRIME	fludioxonil/pydiflum étofène (12/7)	Foliaire	0,8 à 1 L/ha	Préventif/ À déterminer	Surface ou contact/À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Ce produit permet de lutter contre diverses maladies. Pour lutter contre la pourriture sclérotique, appliquer le traitement immédiatement après l'émergence ou le transplant de la culture ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours. Pour lutter contre la moisissure grise, appliquer lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas excéder 2 litres de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives de fongicide de groupe 7 ou 12 sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer de produits à base de pydiflumétofène ou de fludioxinil dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
						maladie. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 10 jours.	
PRESIDIO + ALIETTE WDG PRESIDIO + ALIETTE	fluopicolide + fosétyl-Al (43 + P 07)	Foliaire	220 à 292 ml/ha + 2,8 kg/ha	Préventif, Curatif + Préventif	Systémique + Systémique	Pour limiter les risques de développement de résistance, les produits contenant du fluopicolide doivent être mélangés avec un fongicide luttant contre le même agent pathogène, mais ayant un mode d'action différent. Un produit contenant une matière active autre que le fosétyl-Al peut être mélangé au fluopicolide, toutefois, contacter la compagnie titulaire afin de vérifier la compatibilité du mélange. Débuter les applications dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans 200 à 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 10 jours. Un intervalle de 2 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ne pas faire plus de 5 applications de produit à base de fosétyl-Al par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de produit contenant du fluopicolide. Ne pas excéder 880 ml de produit contenant du fluopicolide par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives de produit contenant du fluopicolide sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer aux étiquettes pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante.
LUNA SENSATION	fluopyram/trifloxystrobine (7/11)	Foliaire	300 à 600 ml/ha	Préventif, Curatif/ À déterminer	Systémique/À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la maladie visée et de la sévérité de la maladie. Appliquer dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Consulter l'étiquette pour connaître l'intervalle de jours requis entre chaque application.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas excéder 1 120 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Le nombre d'applications avec LUNA SENSATION ne doit pas excéder 50 % du nombre total d'applications de fongicide par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
SERCADIS	fluxapyroxade (7)	Foliaire	250 à 333 ml/ha	Préventif, Curatif	Systémique	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée et les cultures pouvant être comprises dans la rotation la saison suivante. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
MERIVON	fluxapyroxade/pyra clostrobine (7/11)	Foliaire	0,3 à 0,4 L/ha	Préventif, Curatif/ À déterminer	Systémique/À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé.	Ne pas faire plus de 3 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Alternier alors avec un fongicide de groupe différent des groupes 7 et 11 pour au moins une application. Le délai de réentrée au champ est de 24 heures pour les activités de dépistage ou d'irrigation manuelle et de 9 jours pour de l'éclaircissage manuel. Pour toute autre activité, ne pas réentrer au champ avant 12 heures. Les délais avant récolte varient selon le mode de récolte de la culture, soit 24 heures pour une récolte mécanique et 9 jours pour une récolte manuelle. Ne pas appliquer de produits à base de fluxapyroxade dans un même champ 2 années consécutives.
ALIETTE WDG ALIETTE	fosétyl-Al (P 07)	Foliaire	2,8 kg/ha	Préventif	Systémique	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie ou commencer les applications dès l'apparition de la maladie. Appliquer dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare.	Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques. Ne pas faire plus de 5 applications par saison de ce produit dans cette culture.
KENJA 400SC	isofétamide (7)	Foliaire	0,9 L/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire	Pour les laitues semées, commencer les applications après la levée de la culture, l'éclaircissage ou avant le développement de la maladie. Pour les laitues transplantées, commencer les applications immédiatement après la plantation ou avant le développement de la maladie. Appliquer dans 200 à 1 000 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 14 jours.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de fongicides de groupe 7. Alternier avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
INTUITY	mandestrobine (11)	Foliaire	439 à 877 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Répéter le traitement 10 jours après l'éclaircissage de la culture. Appliquer la dose maximale lorsque l'infestation est sévère. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Un intervalle de 48 heures sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Ne pas faire plus de 2 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 1 754 ml de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives de fongicide de groupe 11 sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
REVUS	mandipropamide (40)	Foliaire	400 à 600 ml/ha	Préventif, Curatif	Pénétrant ou translaminaire	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. L'ajout d'un adjuvant est recommandé, consulter l'étiquette pour connaître la dose. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours.	Ne pas faire plus de 4 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas excéder 600 g de la matière active mandipropamide par hectare par saison de croissance dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée.
ORONDIS ULTRA	mandipropamide/oxathiapiproline (40/49)	Foliaire	0,6 L/ha	Préventif, Curatif/ À déterminer	Pénétrant ou translaminaire/ À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à intervalle de 7 à 10 jours. Opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide de la maladie. Un intervalle de 1 heure sans pluie est nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Le nombre d'applications avec ce produit ne doit pas excéder 33 % du nombre total d'applications prévues pour lutter contre la maladie. Ne pas faire plus de 4 applications par saison de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation. Ne pas appliquer ce produit dans un même champ 2 années consécutives.
CEVYA	méfentrifluconazole (3)	Foliaire	0,25 à 0,375 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Appliquer la dose maximale lorsque le risque de développement de la maladie est élevé. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare en s'assurant de couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 jours.	Ne pas excéder 1,125 L de ce produit par hectare par saison dans cette culture. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent. Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions de réensemencement de la zone traitée. Ne pas appliquer de produits à base de méfentrifluconazole dans un même champ 2 années consécutives.
RIDOMIL GOLD 1G	métalaxyl-M (4)	Traitement dans le sillon	25 kg/ha	Préventif, Curatif	Systémique	Appliquer le traitement dans le sillon lors du semis. Ne pas appliquer sur les transplants. Pour les semis directs de laitue, appliquer 115 g de produit par 100 m de rang. Appliquer sur un sol contenant au moins 2 % de matière organique. Ne pas appliquer sur un sol graveleux à texture grossière.	Faire une seule application par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Ne pas faire plus de 3 applications consécutives de fongicide de groupe 4. Alternier l'utilisation de ce fongicide avec un fongicide possédant un mode d'action différent.
FONTELIS	penthiopyrade (7)	Foliaire	1 à 1,75 L/ha	Préventif, Curatif	Systémique	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la	Ne pas excéder 5,25 L de ce produit par hectare par saison. Ne pas faire plus de 2 applications successives sans alterner avec un fongicide possédant un mode d'action différent.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
						maladie. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la maladie visée. Appliquer dans un minimum de 110 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 10 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.	Se référer à l'étiquette pour connaître les restrictions concernant les cultures pouvant être comprises dans la rotation.
STOROX BIO	peroxyde d'hydrogène (NC)	Traitement pour entreposage	1 à 2 % v/v	À déterminer	À déterminer	Appliquer après la récolte des fruits ou des légumes avant l'emballage ou l'entreposage. Ce traitement peut être appliqué par l'intermédiaire de l'eau de lavage ou de l'eau de brumisation. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer et les directives spécifiques d'application, elles varient en fonction de la technique d'application.	Phytotoxicité : une évaluation de la tolérance des cultures au produit ne peut être faite sur l'ensemble des espèces et variétés. Ainsi, il incombe à l'utilisateur de vérifier les signes de phytotoxicité sur de petites parcelles avant d'effectuer un traitement à grande échelle. Ne pas réentrer dans la zone traitée avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut National de Santé Publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.
PHOSTROL	phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium (monobasique et dibasique) (P 07)	Foliaire	2,9 à 5,8 L/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un minimum de 225 litres d'eau par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque l'infestation est modérée à sévère.	Ne pas faire plus de 7 applications par saison de croissance (du printemps à l'automne) de ce produit dans cette culture. Les résidus de cultures traitées ne doivent pas être utilisés pour nourrir le bétail.
DIPLOMAT 5SC	sel de zinc de la polyoxine D (19)	Foliaire	463 à 926 ml/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif lorsque les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours. Appliquer la dose maximale et opter pour l'intervalle d'application le plus court lorsque le risque de développement de la maladie est élevé.	Ne pas excéder 150 g de la matière active sel de zinc de la polyoxine D par hectare par période de 12 mois dans cette culture. Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Toutefois, l'Institut National de Santé Publique du Québec estime qu'un délai provisoire de 4 heures est plus protecteur.
ROOTSHIELD HC BIO	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) (BM 02)	Foliaire	10 g/L d'eau	À déterminer	À déterminer	Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à couvrir uniformément le feuillage. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 7 à 14 jours.	Aucune mise en garde particulière.

Produits commerciaux	Matières actives (Groupes de résistance)	Période d'intervention	Doses	Comportement sur		Conditions de succès	Mises en garde
				Le champignon	La culture		
 TRIANUM G	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche T-22) (BM 02)	Au semis/ à la transplantation	15 à 25 kg/ha	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Consulter l'étiquette pour connaître la dose à appliquer, elle varie en fonction de la période d'application (semis ou repiquage) et du type de semis.	Aucune mise en garde particulière.
 TRIANUM P	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche T-22) (BM 02)	Au semis/ à la transplantation	0,3 à 1,5 g/m²	À déterminer	À déterminer	Appliquer le traitement à titre préventif. Consulter l'étiquette pour connaître les doses de produit et d'eau à appliquer, elles varient en fonction du stade de la culture (semis ou transplantation). Appliquer dans suffisamment d'eau de manière à mouiller l'ensemble de la zone racinaire. Si nécessaire, répéter le traitement à un intervalle de 10 semaines.	Aucune mise en garde particulière.